CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E89257** **VALABLE JUSQU'AU** **25/11/2026**

ÉDITÉ LE **13/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/01/2001
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 06/10/2022
Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST NAZAIRE 434 702 742

Siret : **434 702 742 00025**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 5416953

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 10559034504

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 10559034504

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : **ESTUAIRE CHAUFFAGE PLOMBERIE SANITAIRE**
Sigle : ECPS
11 AVENUE GUSTAVE EIFFEL
44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS

Téléphone : 0240275878 **Fax :**
Portable : 06 30 07 43 61

Site Internet : https://ecps.tech/
E-mail : savalle.bruno@gmail.com

Responsabilité légale :
NCAC (891 353 740) / SAVALLE BRUNO PRÉSIDENT

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² (Technicité courante) Mention RGE	08/11/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	01/03/2023
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	26/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/03/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/03/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	16/06/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

13/11/2026 15:21

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.